



Séance du conseil communal du 11 octobre 2016

## CONSEIL COMMUNAL

DE

1148 L'ISLE

### PROCES-VERBAL

La séance est ouverte, à 20h15, par M. Jürg Hostettler, Président du Conseil, qui souhaite la bienvenue aux Conseillers-ères, à Mme la Syndique, aux Municipaux, au Boursier, aux Huissières, à la Presse, ainsi qu'au public.

#### **1. Statutaire**

L'appel fait, par ordre alphabétique, par le secrétaire M. Daniel Pasche, montre la présence de 39 conseillers-ères, 5 excusés et une absente. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Le Président signale la démission de M. Daniel Rouiller, de sa fonction de Conseiller communal, par courrier écrit.

Le Président, M. Hostettler, procède à la lecture de l'ordre du jour, puis ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, les membres du Conseil acceptent l'ordre du jour à l'unanimité.

M. François Bessard, M. Alain Geiser et M. Didier Schmidt n'étant pas présents lors de la cérémonie d'assermentation du 8 juin 2016 sont assermentés par le Président, M. Hostettler. Le Président, M. Hostettler, précise ensuite les devoirs des Conseillers-ères. Vous avez été élu, par les citoyens, pour défendre les biens communaux et représenter la population. Le Président, M. Hostettler, précise ensuite quelques points pour le bon fonctionnement des séances. Pendant les séances du Conseil communal, les Conseillers-ères, pour prendre la parole, doivent se lever et s'annoncer par leur nom. Ceci d'une part, pour faire connaissance et d'autre part pour faciliter la rédaction du procès-verbal qui est réalisé à partir de notes et d'un enregistrement audio. Le Président, M. Jürg Hostettler, précise que le vouvoiement est demandé, cela permet de traiter tous les conseillers-ères sur un pied d'égalité. Concernant la participation aux commissions, vous devez impérativement y participer. Si un empêchement majeur ne vous permet pas d'être présent, vous devez vous excuser et vous faire remplacer par un suppléant. Pour les séances du Conseil communal, votre présence est obligatoire. Vous devez vous excuser au plus tard 24 heures avant la séance du Conseil et pour des cas d'urgence. Ces derniers sont précisés à l'article 49 du règlement du Conseil communal. Dans tous les cas, les excuses pour absences doivent se faire par écrit auprès du secrétaire, M. Daniel Pasche ou du Président, M. Jürg Hostettler, par courrier ou par courriel 'conseil.communal@lisle.ch'.

La lecture du procès-verbal de la séance du 23 juin 2016 est faite par le secrétaire, M. Daniel Pasche. La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est accepté par 36 conseillers-ères, 3 abstentions et pas d'opposition.

## **2. Préavis No 03/2016 : Délégation de compétences et pouvoirs spéciaux à la Municipalité**

M. Pierre-Olivier Cloux, rapporteur de la commission des finances, lit son rapport. Le Président, M. Hostettler, remercie le rapporteur, la commission pour son travail et ouvre la discussion. M. Stocker demande si, dans le cadre de cette délégation de compétences, la Municipalité dépasse la somme de 50'000 Frs et qu'il n'y pas approbation du Conseil communal, que se passe-t-il ? La Syndique, Mme Rime, répond à M. Stocker, que les travaux exécutés et l'argent dépensé, le Conseil communal accorde à la Municipalité l'autorisation d'aller jusqu'à ce plafond de 50'000 Frs. M. Lanthemann, Boursier communal, précise que s'il s'agit de dépenses imprévisibles et urgentes, les travaux étant exécutés, les dépenses seront comptabilisées dans les comptes de l'année en cours. Comme les comptes sont soumis à approbation du Conseil communal, le Conseil communal approuvera les comptes et ainsi en approuvant les comptes, le Conseil communal approuvera la dépense.

M. Stocker, au sujet du point no. 3 du préavis, demande ce que recouvre le terme 'statuer'. La Syndique, Mme Rime, répond que statuer, c'est donner à la Municipalité la possibilité d'acheter ou de vendre sans passer par le Conseil communal et ceci pour un montant de 6000.- Frs. La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Jürg Hostettler, clos la discussion et lit les conclusions du préavis No. 3/2016. Le préavis est accepté à 38 voix pour, une opposition, pas d'abstention.

## **3. Préavis 04/2016 : Rémunération des membres de la Municipalité.**

La lecture du rapport de la commission n'étant pas demandée, le Président, M. Jürg Hostettler invite, M. Pierre-Olivier Cloux, rapporteur, de la commission des Finances, à lire son rapport. La discussion est ouverte, pas de questions. Le Conseil communal vote sur préavis 04/2016, le préavis est accepté à l'unanimité.

## **4. Préavis 05/2016 : Fixation du plafond d'endettement législature 2016-2021.**

La lecture du rapport de la commission n'étant pas demandée, le Président, M. Jürg Hostettler, invite M. Pierre-Olivier Cloux, rapporteur de la commission des Finances, à lire son rapport. La discussion est ouverte. M. Pierre-Olivier Cloux déclare avoir examiné les recettes des années précédentes. M. Pierre-Olivier Cloux demande si le Boursier M. Lantheman peut s'exprimer au sujet des recettes communales. M. Lantheman répond que si vous prenez les recettes de 2015, celles-ci s'élevaient à 5'900'000 Frs. Les imputations internes ne peuvent pas être considérées comme des recettes. Il faut donc prendre les recettes effectives : les recettes fiscales, les recettes des bâtiments, des terrains, des taxes sur l'eau, les égouts, etc. Les recettes communales se montaient à 5'300'000 Frs, multipliée par 2,5 nous obtenons la valeur de 13'000'000 Frs. Sur une législature de 5 ans, nous constatons une légère progression, ce qui nous permettrait de redemander, si nécessaire, une rallonge. Mais avec les réflexions faites par la Municipalité, on génère une marge d'autofinancement de 2'500'000 Frs. Les comptes 2015 sont bons. Si on reste dans cet ordre de grandeur, la moitié des investissements supputés par la Municipalité pourrait être couvert par cette marge d'autofinancement. Il faut aussi savoir que le ratio de 10'000 Frs par habitants est, selon la Presse, un maximum, mais vous devez avant de considérer ce ratio considérer le patrimoine que vous possédez. M. Stocker, Conseiller communal, intervient : si le nombre d'habitants

augmentent régulièrement, on devrait donc logiquement augmenter ce plafond d'endettement à chaque législature. M. Lantheman, Boursier, répond que l'on ne va pas augmenter le plafond au-delà de nos besoins. On a aujourd'hui 9'000'000 Frs d'endettement, on y ajoute 5'000'000 Frs que la Municipalité entendrait réaliser ce qui nous fait 14'000'000 Frs moins les 2'500'000 Frs supputés d'autofinancement. Nous obtenons donc 12'500'000 Frs. On part du principe que cette situation nous suffirait. La Municipalité n'a pas d'intérêt à gonfler ces chiffres si l'on pas besoin d'investir autant. Les dossiers les plus importants seront étudiés par la Municipalité, soumis au Conseil, puis réalisés. On procède par étape, si un projet important devait survenir, on a toujours la possibilité de le présenter au Conseil pour obtenir une rallonge, puis de le soumettre au Conseil d'Etat en ayant une excellente raison de modifier ce plafond d'endettement. Sans nouvelles questions, le Président, M. Hostettler, clos la discussion.

Le Conseil communal vote sur préavis 05/2016, le préavis est accepté, tel que présenté, à 38 voix pour et une abstention.

## **5. Etats des lieux et bilans financiers des travaux en cours.**

Mme Rime, Syndique, excuse M. Steve Baudat, Municipal, qui est malade. Elle va parler en son nom du séparatif puisque c'est son dicastère. Les travaux avance bien. Les derniers aménagement routier son en cours. L'installation de l'éclairage public également. La pose de la première couche de goudron se fera la 1<sup>ère</sup> quinzaine du mois de novembre pour l'avenue des Sources. Fin octobre, nous aurons le raccordement définitif de la station en eau claire. Tout le quartier de La Ville est maintenant en séparatif. Au niveau financier, en fonction du préavis et des éléments connus à ce jour, nous sommes dans le tir . Un décompte plus précis sera présenté à la séance du Conseil communal du mois de décembre. La Municipalité tient à remercier tous les habitants pour leur patience et la bonne entente avec les entreprises. M. Hostettler remercie Mme Rime, syndique, pour ces informations.

## **6. Communications du Bureau.**

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 6 décembre 2016. Vous avez tous reçu les documents sous forme papier. Les Conseillers-ères qui veulent les recevoir par email doivent communiquer celles-ci, à notre secrétaire, à la fin de la séance. Des listes ont été prévues à cet effet. D'autre part, je demande aux huissières de distribuer le règlement du Conseil communal à ceux qui le souhaitent. Le règlement du Conseil communal actuel est obsolète, mais nous sommes en voie de vous fournir le projet du nouveau règlement communal pour la séance du mois de décembre. En cas de doute concernant un point de ce règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du Conseil communal.

Les jetons de présence des conseillers communaux ont été thésaurisés jusqu'à ce jour, dans le but d'organiser une ou plusieurs sorties du Conseil communal. L'autre solution est de toucher ces jetons de présence à la fin de l'année, dans ce cas les sorties organisées, par le Conseil communal, seront payantes. Par contre, si l'on thésaurise les jetons de présence et qu'un Conseiller-ère ne peut venir à la sortie, il ne pourra pas réclamer la valeur de ses jetons de présence. La question est de savoir si vous désirez continuer cette pratique ? Pour la concrétiser, tous les Conseillers-ères doivent être d'accord, sinon cela n'est pas possible. Nous pouvons le décider ce soir ou reporter ce

point à la prochaine assemblée pour réflexion. Le Président, M. Hostettler ouvre la discussion. M. Stocker remercie le bureau pour son attitude démocratique et précise que ces sorties favorisent une émulation au sein du Conseil communal et une action citoyenne. M. Stocker propose que dans le cas où il reste un solde dans ce compte, nous pourrions l'utiliser pour une action caritative. M. Hostettler, Président du Conseil, remercie M. Stocker pour son intervention et demande si il y a d'autres remarques. La discussion est close. Nous allons voter sur deux propositions. Premièrement, prenons nous une décision ce soir ? Le Conseil accepte à l'unanimité de prendre la décision concernant l'utilisation des jetons de présence à cette séance. La seconde décision est de poursuivre la pratique de la thésaurisation des jetons de présence. Les Conseillers-ères acceptent de poursuivre cette pratique à l'unanimité.

## **7. Communications de la Municipalité.**

M. Rosat, municipal, nous informe que les mises de bois de feu sur pied auront lieu le vendredi 4 novembre, au restaurant de La Balance, à 20.00 heures.

M. Bapst, municipal, nous informe que l'ASISEV aura disparu dans 2 ou 3 ans. L'étude concernant la réalisation d'un collège à la Sarraz, d'une valeur de 1'200'000 Frs, et suite à la décision de cette association, ce montant sera remboursé aux Communes participantes. Pour nous, cela signifie concrètement, dans le budget des écoles, une économie de 1000.- par élèves.

M. Eric Hostettler, municipal, nous informe qu'une entreprise va intervenir sur le réseau routier communal et en particulier derrière le Château, pendant les vacances scolaires pour ne pas gêner les transports des écoles. Ces travaux seront aussi exécutés sur les routes cantonales traversant le village. Il faudra s'attendre à des perturbations de trafic. Mais à la vue des travaux à effectuer, celles-ci seront facilement maîtrisées. D'autre part, la Municipalité étudie un plan d'action pour régler les problèmes de parcage sur la place du village. Evacuation des véhicules et pose de matériels restrictifs, mais selon le respect des procédures juridiques. Cela prendra un certain temps. Dans la même problématique, le parcage devant le Tea-room, sur la route des Mousses, est particulièrement observable pendant le week-end. La Municipalité va mettre en place une signalétique et des obstacles pour souligner les interdictions de parcage déjà en place. Ceci est en préambule d'un préavis portant sur une étude du carrefour du Grütli, la sécurisation du site et du parcage dans toute la zone. La fontaine size à la rue du Levant sera réhabilitée avant la fin de cette année.

Mme Rime, syndique, remercie le Conseil communal pour l'acceptation des préavis et ainsi de la confiance faite à la Municipalité. Mme Rime, syndique, informe que l'on a augmenté l'ouverture du guichet, afin de permettre à la population de se présenter plus librement. Le secrétariat s'est investi pour relancer le petit journal 'L'Isle Info'. Celui-ci paraîtra 4 fois dans l'année avant les séances du Conseil communal. Les sociétés locales sont invitées à nous transmettre leurs informations, leurs articles pour que nous les insérions dans ce journal. Au niveau du personnel d'exploitation, nous nous sommes séparés de Mme Lambert. Actuellement, nous sommes en période d'audition et à la recherche de candidats concierge pour compléter notre équipe. Merci à tout notre personnel en place qui assure le remplacement et la charge de travail supplémentaire. Au niveau des écoles et pour compléter les propos de M. Bapst, municipal, le futur

groupement scolaire auquel nous allons adhérer se nommera l'ASICOVV. Les statuts de cette association sont en voie d'élaboration. Le préavis permettant d'adhérer à cette association vous sera présenté lors du Conseil du mois de décembre. Le projet de la piscine intercommunal des Chavannes, à Cossonay, élabore ses statuts et la future constitution de la PPE. Cette piscine fera partie d'un complexe comprenant un niveau piscine scolaire intercommunale, un niveau de classe primaire liée à notre association et un autre niveau de classe pour la Fondation de Vernand, ainsi que des locaux, destiné à l'accueil de jour. L'accueil parascolaire va être développé en collaboration avec ces établissements sachant que le but est de garder les jeunes enfants dans nos villages, il faudra définir qui accueillera les enfants de 1 à 4P. Pour votre information, nous avons fêté notre centenaire, M. Jotterand. Le Noël villageois aura lieu le 20 décembre. Pour conclure, au nom de la Municipalité, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour cette législature, en espérant une bonne collaboration, de fructueux échanges et beaucoup de plaisirs pour vos nouvelles fonctions. Le Président, M. Jürg Hostettler, remercie Mme Rime, Syndique, pour son sympathique message.

## 8. Propositions individuelles.

M. Pierre-Olivier Cloux, conseiller communal, pose une question à M. Eric Hostettler, municipal, concernant la route des Mousses qui est en mauvais état. M. Hostettler lui répond que nous sommes dans un secteur d'amélioration foncière et que l'on ne va pas faire de gros travaux de réfection. M. Hostettler a bien pris note du problème et propose d'utiliser, à l'avenir, du tapis à froid pour être plus réactif et garantir la sécurité des usagers.

Mme. Donzé, conseillère communale, a reçu la requête d'un enfant pour savoir si les buts de football de la place de jeux seront remplacés. Un courrier, concernant ce sujet, a été envoyé à la Municipalité. Mme Rime, Syndique, lui répond que le courrier a été reçu et qu'il sera traité lors de la prochaine séance de Municipalité.

M. Pierre-Olivier Cloux prend la parole pour répondre à M. Stocker sur sa question concernant le préavis 03/2016. L'article 82 précise bien de la délégation de compétence et des pouvoirs spéciaux à la Municipalité. Les dépenses peuvent être faites, puis soumises à l'approbation du Conseil communal.

M. Hostettler, Président, remercie le Conseil communal, le Bureau du Conseil communal et tiens à remercier particulièrement M. Pasche, secrétaire du Conseil communal, pour son travail et pour le soutien qu'il lui offre dans sa tâche. Je tiens à remercier la Municipalité pour l'organisation de la verrée de ce soir. Verrée que l'on fera à l'avenir, comme par le passé, à la fin de chaque séance du Conseil communal. Une verrée qui se veut simple, mais conviviale.

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Hostettler, lève la séance. Il est 21.40 heures.

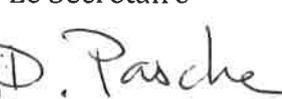
### Bureau du Conseil Communal

Le Président

Le Secrétaire







Jürg Hostettler

Daniel Pasche

